

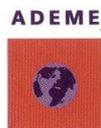
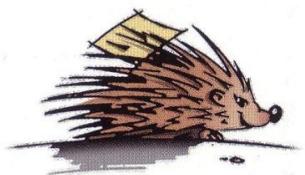
DÉCHETTERIES

Nouveaux horaires



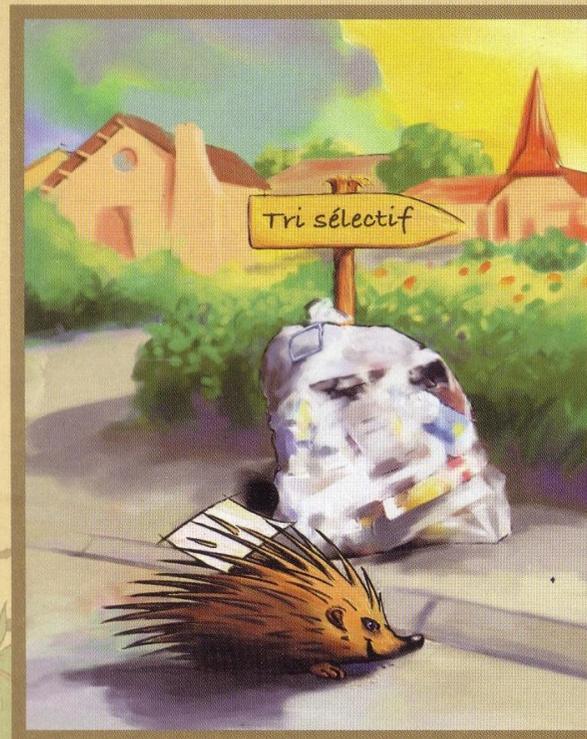
	Hettange-Grande	Cattenom
Lundi	de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45	de 13h à 18h45
Mardi	de 9h à 11h45 et de 13h à 18h45	de 10h à 11h45 et de 14h à 18h45
Mercredi	de 9h à 11h45 et de 13h à 18h45	de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45
Jeudi	de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45	fermeture
Vendredi	de 13h à 17h45	de 14h à 18h45
Samedi	de 10h à 16h45 sans interruption	de 9h à 11h45 et de 13h à 16h45

Septembre 2007



Communauté de Communes de Cattenom & Environs
Maison Communautaire
2 avenue du Général de Gaulle - 57570 CATTENOM
Tél. : 03 82 82 05 60 - Télécopie : 03 82 55 42 75
Site internet : www.cc-ce.com

GUIDE DU TRI



Communauté de Communes
de Cattenom & Environs

SENSIBILISATION

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM & ENVIRONS >>> GUIDE DU TRI

avec Le TRI, Les DÉCHETS ONT UNE SECONDE VIE



- > Les cartons servent à la fabrication du carton ondulé.
- > Les journaux, magazines et prospectus, sont utilisés pour refaire de la pâte à papier (papier recyclé).
- > Les briques trouvent une 2^e vie sous forme de papier-toilette, de rouleaux essuie-tout mais servent également à la fabrication du Tectan (panneaux agglomérés, meubles...).
- > Le verre, recyclable à l'infini, les bouteilles, pots et bocaux en verre redeviennent à nouveau des récipients en verre.
- > Les bouteilles plastiques deviennent des tuyaux, des dalles de sol, de la moquette, des bidons ou des vêtements en " laine polaire " et des fibres de rembourrage pour anorak, couette et peluche...
- > Les métaux, l'acier et l'aluminium trouvent une nouvelle vie dans le bâtiment, l'automobile et l'emballage. La matière première et jusqu'à 95% de l'énergie nécessaire à une production sans recyclage sont ainsi économisées.

Vous disposez de sacs tri sélectif (translucides) distribués chaque année ou bien disponibles en mairie. Ils sont collectés devant chez vous.

comment trier ?

- 1** *Le sac TRI sélectif*
Pour les emballages en carton, bouteilles en plastique, boîtes de conserve et de boisson barquettes en aluminium vides / boîtes de conserve vides et couvercles rentrés ! emballages en carton / briques de boisson et flacons / bouteilles en plastique



- 2** *Le CONTENEUR papier*
Des conteneurs proches de chez vous pour les journaux, magazines et prospectus



- 3** *Le CONTENEUR verre*
Des conteneurs proches de chez vous pour le verre



- 4** *La DÉCHETTERIE*
Pour les encombrants, ferrailles, déchets ménagers spéciaux huiles, piles & batteries, pneus & gravats



- 5** *Les COMPOSTEURS INDIVIDUELS*
Pour les déchets verts et organiques



Pour les autres déchets : utilisez votre poubelle habituelle.

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue une fois par semaine.

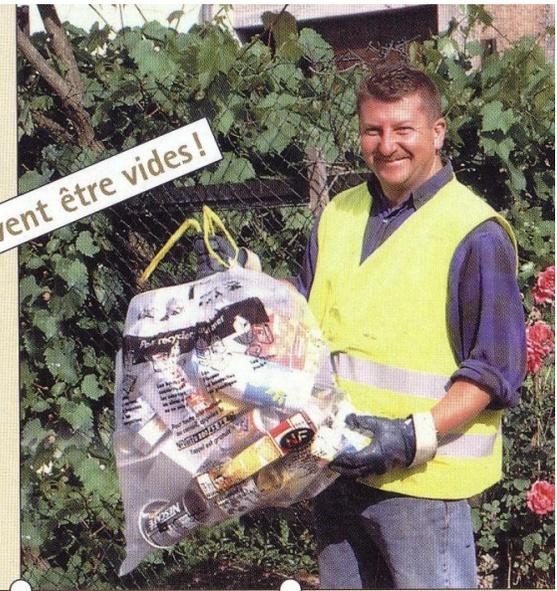
Boîtes métalliques, Briques, Cartons et Bouteilles en plastique

1

Ensemble, vidés dans le sac tri sélectif. Collecte toutes les semaines à Hettange-Grande et tous les 15 jours dans les autres communes de la CCCE. Sont uniquement concernés les flaconnages de cuisine et salle de bain. Les flaconnages du garage et du jardin ne sont pas recyclables.

Verre et papier, voir page suivante. Pas de matière organique (végétaux et déchets de repas). ATTENTION : les sacs non conformes (déchets ne figurant pas sur la liste ci-dessous) ne seront pas collectés.

Les emballages doivent être vides!



Les boîtes de conserve et de boisson, les barquettes en aluminium



Les bidons métalliques sans les bouchons


Aérosols vides



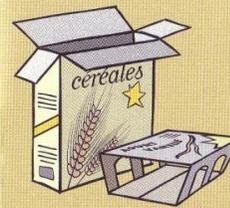
Les bouteilles en plastique de jus de fruits, de lait, d'huile, d'eau ou de soda



Les briques alimentaires



Les cartons et boîtes d'emballage aplatis, les sacs en papier



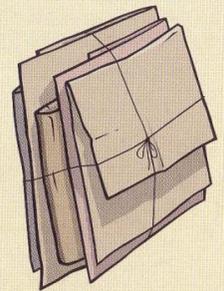
Les bouteilles d'adoucissant, de produit vaisselle, les flaconnages plastique



Les cubitainers de vin, déposés à côté du sac tri sélectif si incompressibles



Les grands cartons aplatis et ficelés, déposés à côté du sac tri sélectif



Si j'hésite sur un emballage, je le jette avec les ordures traditionnelles plutôt que de nuire à la qualité des déchets recyclables

Doivent être déposés dans votre poubelle habituelle :



Les boîtes de conserve contenant des restes



Les barquettes contenant des restes



Les petits emballages en plastique ou polystyrène



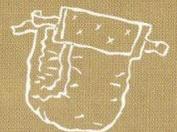
Les pots noirs de rempotage



Les films (type pack d'eau)



Les sacs en plastique

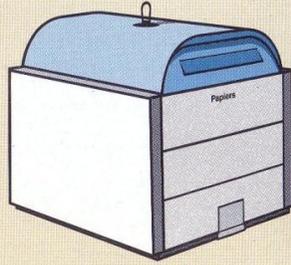


Les couches-culottes

2

JOURNAUX, magazines...

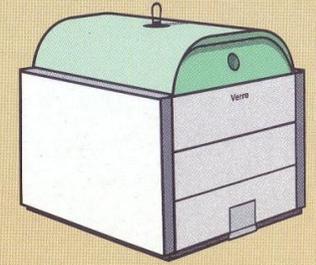
Dans les conteneurs bleus
pour le papier, sans liens



3

Bouteilles, BOCAUX et pots en verre

Dans les conteneurs verts pour le verre,
sans bouchons, ni capsules, ni couvercle



Les journaux

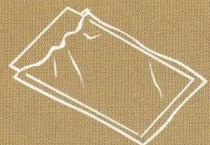
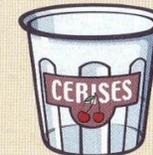
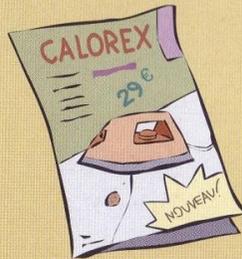
Les prospectus

Les magazines

Les bocaux

Les pots

Les bouteilles



Films plastiques
enveloppant les revues



Les cartons
d'emballage



Les papiers
gras ou salis



Les articles d'hygiène



Vaisselle, faïence
et porcelaine



Les couvercles
de bocaux



Les ampoules



Les pots de fleurs

Doivent être déposés dans votre poubelle habituelle ou de préférence à la déchetterie



4

Les Déchetteries D'HETTANGE-GRANDE et DE CATTENOM SENTZICH



Huiles
de fritures



Cartons



Déchets
ménagers
spéciaux



Déchets
verts



Pneumatiques
VL



Papiers
Journaux
Revue



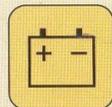
Gravats
inertes



Verre



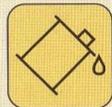
Ferrailles



Piles
et batteries



Tout-venant



Huiles
de vidange

SONT ADMIS à La Déchetterie

- Les particuliers résidant sur l'une des communes de la CCCE.
- Les artisans commerçants de moins de 10 salariés des différentes communes (du lundi au jeudi).
- Les usagers doivent utiliser les types de véhicules suivants :
 - > les véhicules légers (voitures)
 - > les véhicules légers attelés d'une remorque
 - > les véhicules utilitaires d'un PTAC maximum de 3,5 t, non attelés.
- La déchetterie est accessible gratuitement aux particuliers des communes de la CCCE et payante pour les artisans commerçants (se renseigner à la déchetterie).

Limitation DU VOLUME et DU type DES Déchets

Le volume journalier maximum est de 1 m³ pour les gravats et de 3 m³ pour tous matériaux confondus (y compris gravats) à l'exception des déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants, encre etc...)

Plans d'accès au dos

Un doute... une question ?

03 82 82 05 60

Maison Communautaire
2 avenue du Général de Gaulle - 57570 CATTENOM
Tél. : 03 82 82 05 60
Télécopie : 03 82 55 42 75
Site internet : www.cc-ce.com

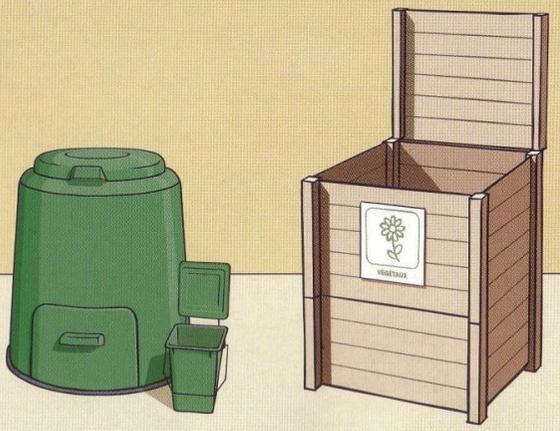
> Sécurité

L'évacuation des déchets dans les bennes ou conteneurs ainsi que les manœuvres automobiles sont effectuées aux risques et périls des usagers. Les usagers devront rouler au pas à l'intérieur du périmètre, respecter le sens de circulation, les instructions du personnel, trier les déchets et ne pas descendre dans les bennes.

5

DÉCHETS VERTS et ORGANIQUES

Dans les composteurs
individuels



*tous Les deux ans, La communauté
de communes de Cattenom & environs
organise une mise à disposition
de composteurs individuels.*

On peut composter :

- épluchures, fruits et légumes abîmés
- coquilles d'œufs
- marc de café
- pain, laitages, croûtes de fromage
- restes de viande
- papier journal, essuie tout
- sciures, copeaux, cheveux, plumes
- petite taille, branchettes
- tontes de gazon
- feuilles et fleurs fanées, fanes de légumes
- mauvaises herbes sans graine
- écorces d'arbres, cendres de bois non traité



POURQUOI TRIER Les emballages ?

*Les emballages constituent plus de
La moitié de nos déchets.
Ils sont fabriqués, pour la plupart,
avec des matériaux recyclables*



ATTENTION Le logo que vous voyez sur la plupart des emballages ne veut pas dire que l'emballage soit recyclable actuellement mais que le fabricant participe financièrement à l'effort de recyclage en France.

PENSEZ AUX TRIEURS!

Une fois collectés, vos sacs transparents sont triés plus finement par des hommes et des femmes formés pour reconnaître les matériaux contenus dans les emballages (bouteilles en plastique, acier, aluminium, cartons). Cette opération est réalisée à la main. Nous vous demandons de veiller à ne déposer dans le sac que des emballages propres et bien vidés. Dans le cas contraire, cela pourrait poser des problèmes d'hygiène, voire de santé. Pas de seringues ni de verre cassé.

> En triant nos emballages

Nous contribuons à l'économie des matières premières grâce à leur recyclage. Mais nous protégeons aussi notre environnement et valorisons notre cadre de vie. Nous réduisons également le volume des déchets à éliminer, en décharge ou par incinération. Nous maîtrisons ainsi les coûts de traitement de nos ordures ménagères.

Collecte sélective

A partir du 8 octobre 2007, en raison d'un changement de prestataires, les jours de ramassage de vos sacs de tri sont modifiés. La collecte se fera toutes les semaines impaires, à l'exception de Hettange-Grande qui sera collectée toutes les semaines.

Mardi semaines impaires	Mercredi toutes les semaines	Jeudi semaines impaires	Vendredi semaines impaires
Cattenom Berg-sur-Moselle Gavisse Fixem Breistroff-la-Grande Boust	Hettange-Grande	Rodemack Beyren-lès-Sierck Puttelange-lès-Thionv. Mondorff Évrange Hagen Basse-Rentgen Zoufftgen Roussy-le-Village Kanfen	Entrange Escherange Volmerange-lès-Mines

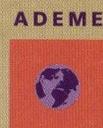
Collecte ordures ménagères

Les jours de ramassage des ordures ménagères restent inchangés.

Lundi	
Cattenom-Husange Senzich Gavisse	matin Et après-midi après-midi après-midi
Mardi	
Volmerange-lès-Mines Kanfen Fixem	matin Et après-midi après-midi après-midi
Mercredi	
Mondorff Puttelange-lès-Thionville Et annexes Évrange Beyren-lès-Sierck - Gandren Hagen Basse-Rentgen Et annexes Zoufftgen	matin matin matin après-midi après-midi après-midi
Jeudi	
Roussy-le-Village Et annexes Escherange - Molvange Entrange	matin matin Et après-midi après-midi
Vendredi	
Rodemack Breistroff-la-Grande Et annexes Boust Berg-sur-Moselle	matin matin Et après-midi après-midi après-midi

Hettange-Grande : lundi, mardi, jeudi et vendredi par secteurs
Tournées du matin : départ à 4 heures (sortir les bacs la veille au soir)
Tournées de l'après-midi : départ à 11 heures (sortir les bacs le matin)

DÉCHETTERIES : SITUATION & ACCÈS



Communauté de Communes de Cattenom et Environs
Maison Communautaire
2 avenue du Général de Gaulle - 57570 CATTENOM
Tél. : 03 82 82 05 60 - Télécopie : 03 82 55 42 75
Site internet : www.cc-ce.com